



Séance du Conseil général **du jeudi 19 juin 2025**

Présidence : M. F. Burdet, Président

Le Président ouvre la séance à 20h00.

A l'appel, 15 membres sur 28 sont présents.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est admis comme suit :

- Appel

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025
2. Admission de nouveaux membres
3. Communications du Président du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n° 3/2025 relatif aux comptes communaux et rapport de gestion 2024
6. Préavis n° 4/2025 relatif à une demande de crédit pour aménagements routiers et création de trottoirs
7. Préavis n° 5/2025 relatif à la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud
8. Elections statutaires
9. Divers et propositions individuelles

1. Procès-verbal de la séance du 27 mars 2025

Il est adopté sans modification avec remerciement à son auteure.

2. Admission de nouveaux membres

Aucune demande d'admission n'est formulée.

3. Communications du Président du Conseil

Le président annonce avoir reçu la démission de la secrétaire du Conseil général au 31 décembre 2025.

Le président explique que le poste est rémunéré forfaitairement pour les quatre séances qui ont lieu durant l'année, soit CHF 1'500.-. Pour ce poste, il n'y a pas de besoin d'être membre du conseil, ni d'être domicilié dans la commune.



Madame Ferrari se tiendra à disposition du ou de la nouveau/nouvelle secrétaire pour la former.

Madame Ogor a également fait parvenir sa démission du Conseil général.

Le Président communique qu'il a suivi un cours dans le cadre de la CEP sur les droits de propositions, quant aux postulats, motions qui pourraient être déposés lors des séances du conseil général. Ce cours a été donné par un juriste du canton de Vaud.

D'autre part, il informe l'assemblée qu'une partie du bureau du Conseil s'est rencontrée pour discuter des futurs changements concernant la Loi sur les communes qui étaient en consultation jusqu'à fin avril dans les communes.

4. Communications de la Municipalité

Réfection toiture du refuge

Monsieur Claude Bocion, municipal, informe les membres du Conseil général que la réfection de la toiture du refuge débutera le 15 juillet jusqu'au 1^{er} août 2025, ces travaux ont été prévus conformément à ce qui avait été budgétisé.

Badges de la déchetterie

Monsieur Jean-Marc Weber informe les membres du conseil général que les badges pour entrer à la déchetterie sont arrivés dans les foyers de Bournens.

Monsieur Michel Fiaux, Syndic, informe les membres du Conseil général des informations suivantes :

Site internet de la Commune de Bournens

Le nouveau site internet de la Commune de Bournens est accessible. Les différentes communications de la commune y seront déposées au fur et à mesure.

Loi sur les communes

Certaines communes, dont notamment les petites, ont pris position contre ce projet de révision sur la loi sur les communes. L'esprit de ce dernier étant jugé trop agressif envers ces dernières.

Cette prise de position a été remise au Conseil d'Etat à Lausanne.

Ce projet a également été lourdement critiqué lors de l'assemblée générale de l'Union communes vaudoises (UCV) qui a eu lieu à Champagne.

Le Conseil d'Etat était présent à cette journée et il a donc bien reçu le message.

Les communes ont demandé que ce projet soit revu de fond en comble car il y a trop de points nébuleux.



5. Préavis n° 3/2025 relatif aux comptes communaux et rapport de gestion 2024

Les membres du Conseil ayant reçu le préavis avec la convocation, sa lecture n'est pas demandée.

M. le Syndic procède à la lecture des conclusions qui demandent :

- d'accepter les comptes de l'année 2024 présentant un excédent de revenus de CHF 87'780.36 et le bilan au 31 décembre 2024 tels que présentés
- de verser le bénéfice d'exercice 2024 au compte capital, ce dernier se montant désormais à CHF 669'503.37 au 31 décembre 2024
- d'accepter le rapport de gestion tel que présenté
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2024

En l'absence de MM. Bürki et Tack, c'est M. Bernard Isely qui assure la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances. Il précise toutefois qu'il n'a pas participé aux différentes séances, étant en vacances à ce moment-là, mais qu'il avait signalé sa disponibilité dès son retour. Or, il n'a reçu aucune information de la part de ses collègues. Il souligne par ailleurs qu'il siège à la COGEFIN depuis plus de six mois et regrette vivement que ses membres ne se soient jamais réunis entre-temps.

Ceci étant dit, les comptes 2024 ainsi que le rapport de gestion qui s'y réfère ont été comparés au budget relatif et aux comptes précédents (2023).

Les considérations de la Commission de gestion et des finances sont les suivantes :

- L'exercice 2024 peut être considéré comme un exercice très proche du budget et des comptes précédents.
- Les variations des rubriques par rapport au budget et aux comptes précédents se tiennent dans des amplitudes plutôt faibles.
- Les rubriques qui par le passé entraînaient des variations élevées d'une année sur l'autre, typiquement la péréquation financière, les taxes uniques, l'enseignement, la sécurité sociale n'ont cette fois-ci pas causé de « surprise défavorable » pour le résultat de l'année.
- Au contraire, le résultat s'avère supérieur au budget avec un excédent de CHF 87'800.- contre un équilibre budgété. Cet excédent représente un peu moins de 4% des produits.
- Il faut noter toutefois que cette année encore, le résultat positif est obtenu après dissolution de réserve (CHF 262'000.- arrondi) dans les rubriques Bâtiments, Travaux et Services industriels.
- Des amortissements plus élevés ont été effectués en 2024 (CHF 196'000.- arrondi).
- Il faut relever aussi que les Produits d'impôts sont en recul d'environ CHF 90'000.- malgré une légère augmentation de la population.
- La marge d'autofinancement est positive et se situe à un peu moins de CHF 50'000.-.
- Les liquidités disponibles sont passées de CHF 1.1 mio à CHF 0.6 mio en cours d'année.
- Les dettes financières sont passées de CHF 1.1 mio à CHF 0.8 mio.



- Les réserves, affectées (CHF 1.3 mio) et non-affectées (CHF 1.1 mio) restent un poste important du bilan bien qu'en diminution de CHF 235'000.- (donc environ – 10%) et pour lesquelles les disponibilités mentionnées ci-dessus (CHF 0.6 mio) étaient bien inférieures à la date du bilan.

Globalement, grâce à des dissolutions de réserves, les comptes 2024 présente un excédent de CHF 90'000.- (arrondi) et une entrée de liquidités (marge d'autofinancement) correspondant à un peu moins de cet excédent (CHF 50'000.- arrondi).

CONCLUSIONS

La Commission conclut :

- Que les comptes sont très proches du Budget et de l'année précédente
- Que les comptes sont excédentaires après dissolution de réserve.
- Que les liquidités sont inférieures à la dette financière.
- Que la marge d'autofinancement est positive.

La commission remercie la Boursière et la Municipalité pour ce rapport de grande qualité.

Au terme de la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances, M. Bernard Isely recommande, au nom de la Commission, l'acceptation du préavis n° 3/2025.

M. Frédéric Burdet ouvre la discussion quant à ce préavis.

Il demande à Madame Véronique Jaquemet, Boursière, de bien vouloir expliquer aux membres du conseil le point concernant les réserves affectées et non affectées.

Un membre du conseil s'interroge sur le fait que ce soit seulement deux personnes qui ont étudiés les comptes communaux cette année. La Boursière, précise que les comptes sont contrôlés et révisés une fois par année par le fiduciaire.

Le Président ne manquera pas de signaler aux membres de la COGEFIN que ce cas de figure ne doit plus arriver à l'avenir et que la Commission incorpore doit se réunir.

La parole n'étant plus demandée, M. Frédéric Burdet, Président, procède au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

6. Préavis n° 4/2025 relatif à une demande de crédit pour aménagements routiers et création de trottoirs

Les membres du Conseil ayant reçu le préavis avec la convocation, sa lecture n'est pas demandée.

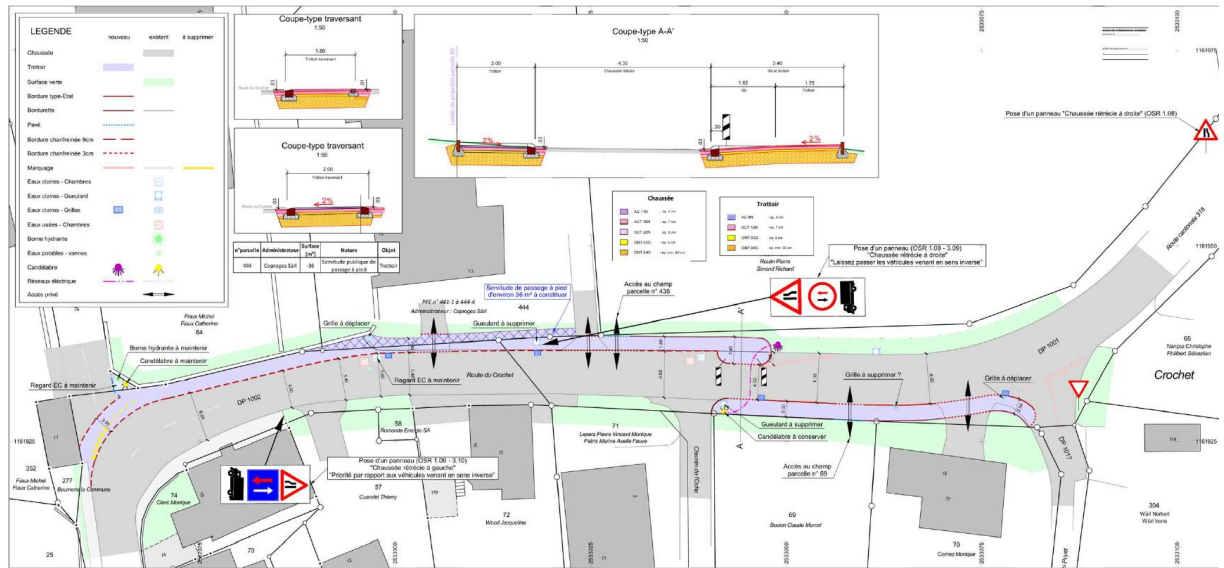
Monsieur Claude Bocion procède à la lecture des conclusions qui demandent :

- d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 470'000.- pour la première étape des aménagements routiers, financé par un emprunt.

Il présente aux membres du Conseil général les plans des travaux qui débiteront prochainement.



Route du Crochet - Création d'un trottoir



Route du Mont – Création de différents décrochements



Route de la Plantaz - Création d'un arrêt de bus sécurisé + élargissement d'un trottoir





M. Bocion précise, sans vouloir donner trop de détail que la phase n° 2 des aménagements routiers sera le passage de tout le village en zone 30 km/h.

Au nom de la COGEFIN, M. Bernard Isely lit le rapport du préavis n° 4/2025 dont les considérations sont les suivantes :

- La Municipalité sollicite un mandat pour obtenir un crédit de CHF 470'000.- afin de financer les travaux de création de trottoirs dans le village.
- Elle a suivi les bonnes pratiques en obtenant quatre offres pour le génie civil. Les offres varient entre CHF 330'000.- et CHF 350'000.-, soit un écart de 6 %. La Municipalité a indiqué être favorable à l'offre de AGV Toni, la plus basse.
- De plus, la Municipalité recommande la société Alpha-Géo pour la direction des travaux, incluant le marquage, la signalisation, l'éclairage public et la géométrie, pour un montant de CHF 85'270.-. Alpha-Géo est le bureau d'étude qui a établi les plans des travaux.
- Un montant de CHF 54'730.- est réservé pour les divers et imprévus.
- Les travaux et les dépenses sont prévus pour l'année 2025.
- L'investissement sera amorti sur 20 ans selon le MCH2.
- La Municipalité prévoit de financer l'ensemble par un crédit bancaire.

Au terme de la lecture de ce rapport, M. Bernard Isely recommande au nom de la commission, l'acceptation du préavis n°4/2025.

M. Rebecca Veselinov lit le rapport de la Commission ad'hoc.

Il en ressort les considérations suivantes :

La Municipalité a détaillé les différentes phases des futurs travaux d'aménagement soit :

- la création de trottoirs sur la route du Crochet
- la création d'un trottoir et adaptation du tracé de la chaussée, création d'un arrêt de bus postal à la route de la Plantaz
- l'aménagement de 3 rétrécissements latéraux à la route du Mont

Les travaux sont planifiés pour débuter à l'automne et devraient durer environ 3 mois. Ces travaux sont une première étape dans l'aménagement routier du village. D'autres mesures en vue d'améliorer la sécurité ont et seront mis à l'étude tout prochainement.

Au terme de la lecture de ce rapport, Madame Rebecca Veselinov recommande, au nom de la commission l'acceptation du préavis n° 4/2025.

M. le Président ouvre les délibérations concernant ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, M. Burdet, procède au vote.

Le préavis n° 4/2025 est accepté à l'unanimité.



7. Préavis n° 5/2025 relatif à la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud

Ce préavis n'ayant pas été rédigé par la commune, M. Michel Fiaux, présente une petite vidéo afin que ce préavis soit plus digeste et mieux compris par tous.

Lien video YouTube : https://www.youtube.com/watch?v=t_ffcujalRs

M. Michel Fiaux, Syndic, donne lecture de la conclusion du préavis n°5/2025. Il relève que la commune n'est pas directement concernée par ces zones d'activités, mais souligne que, faisant partie de la région, elle pourrait à l'avenir bénéficier des emplois qui y seront créés.

Dans ce préavis, la Municipalité demande au Conseil général :

- d'accepter le volet stratégique du Plan Directeur Régional relatif à la stratégie de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud.

Au nom de la Commission ad'hoc, M. Alexandre Nieto lit le rapport du préavis n° 5/2025, dont les principales considérations sont les suivantes :

- Cette stratégie a été élaborée par les associations régionales de développement et le canton afin de définir un cadre pour la gestion et le développement des zones d'activité, imposé par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. La SRGZA (Stratégie régionale de Gestion des Zones d'Activités) amènera des lignes directrices pour les plans d'affectation des communes afin de valoriser les zones d'activités existantes par une densification ou la création de nouvelles. Il en découlera une dynamique régionale pour le renforcement économique pour répondre aux évaluations des besoins à l'horizon de 2040, amenant ainsi une croissance d'emplois dans notre région.
- Le volet stratégique soumis à l'approbation des communaux et généraux définira la destination et la hiérarchisation des zones d'activités régionales et locales.
- Le volet opérationnel soumis à l'approbation des Municipalités des communes concernées définira le plan d'action pour chaque type de zone d'activités.
- Cette stratégie de gestion des zones d'activités lèvera le moratoire actuel, dès sa mise en vigueur en 2026.

Actuellement, la commune n'est pas impactée par cette stratégie car elle n'a pas de zones d'activités locales.

Il faut noter qu'un refus d'adhésion à cette SRGZA empêcherait toute création future d'une zone d'activités locales ou artisanales sur le territoire de notre commune.

Au nom de la Commission ad'hoc, M. Alexandre Nieto recommande d'accepter ce préavis.

Au terme de la lecture de ce rapport, M. Alexandre Nieto recommande, au nom de la commission ad'hoc, l'acceptation du préavis n° 5/2025.

M. le Président ouvre les délibérations concernant ce préavis.



M. Yvan Ferrari demande quel sera l'impact de la décision de la Commune d'Oulens d'avoir refusé ce préavis.

M. le Syndic répond qu'il ne sait pas trop ce qu'il va ressortir de cette décision, il y a en effet un flou juridique par rapport à ceci. Une discussion aura lieu entre toutes les communes.

M. Ferrari demande si les lieux des futurs zones ont déjà été révélés étant donné que dans la vidéo il est bien précisé qu'un inventaire de ces dernières avait été élaboré.

M. Fiaux répond que oui ils ont été nommés et non car il n'y a pas de nouvelles zones pour le moment comme précisé dans la stratégie. Ce sont les zones existantes qui s'agrandiront si nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, M. Burdet, procède au vote.

Le préavis n° 5/2025 est accepté avec **12 OUI et 3 ABSTENTIONS**.

8. Elections statutaires

M. Frédéric Burdet procède aux élections statutaires. Il informe que tous les membres du bureau se représentent.

En l'absence du vice-président, c'est Mme Audrey Bocion qui procède à l'élection du Président. M. Frédéric Burdet est reconduit dans son mandat et est réélu par acclamation.

M. Nathan Bocion, Vice-Président est réélu par acclamation.

Aux postes de scrutateurs, Mmes Audrey Bocion et Danièle Nieto sont réélues par acclamation.

Les scrutateurs-suppléants, MM. Claude Thibaut et Nicolas Bürki sont réélus par acclamation.

Mme Ogor étant démissionnaire, c'est M. Dorian Bocion qui la remplacera au sein de la commission de recours en matière d'impôts. Ce dernier est acclamé.

9. Propositions individuelles et divers

Abris de la protection civile

M. Claude Thibaut demande si les abris PC collectifs, payés par les contribuables, sont opérationnels en cas de conflits.

M. Michel Fiaux précise que c'est la protection civile qui attribue les places pour les personnes qui ne les ont pas chez eux. La Commune est responsable de l'entretien des locaux et ces derniers sont régulièrement contrôlés.

M. Thibaut demande qu'une visite soit organisée.

M. Fiaux répond dans l'affirmative.



Interdiction de stationner dans la cour du Collège

M. Serge Veselinov constate qu'une interdiction de stationner a été mise en place dans la cour du Collège, ce dont il se félicite. Il rappelle toutefois qu'à l'occasion des travaux prévus pour le remplacement des fenêtres du collège, une attention particulière devra être portée au poids des véhicules circulant dans la cour, celle-ci abritant une citerne d'eau. Il souligne la nécessité de s'assurer que la dalle puisse supporter plus de 3,5 tonnes afin d'éviter tout risque lié au passage des camions de chantier. Pour mémoire, il s'agit de l'ancienne réserve d'eau des pompiers.

Remerciements à notre Boursière

M. Isely tient à remercier Mme Véronique Jaquemet, notre boursière pour l'excellent travail accompli notamment lors de la rédaction du préavis relatif aux comptes communaux.

Beamer de la salle communale

M. Isely se dit très content de voir que nous utilisons le beamer de la salle communale pour nos séances du Conseil.

M. Fiaux, Syndic, rappelle que la décision initiale avait été de ne pas mettre le beamer à disposition des locataires de la salle. Il indique toutefois qu'une solution a été trouvée, les réglages ayant été sécurisés par un mot de passe. Le beamer pourra ainsi être mis à disposition des locataires, moyennant un supplément au prix de location.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h30, tout en invitant les membres présents à partager l'apéritif et à déguster les bières de Fred qui nous sont offertes gracieusement.

Le Président :

La Secrétaire :

Frédéric Burdet

Valérie Ferrari